

SACOR AUDIT
16, Place de la Madeleine
75008 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

DREAMNEX

Société Anonyme
496, Avenue Francis Perrin
13790 ROUSSET

**Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du Président du
Conseil d'Administration de la société DREAMNEX**

Exercice clos le 31 décembre 2008

SACOR AUDIT
16, Place de la Madeleine
75008 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

DREAMNEX

Société Anonyme

496, Avenue Francis Perrin
13790 ROUSSET

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
de la société DREAMNEX**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DREAMNEX et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Marseille, le 10 avril 2009

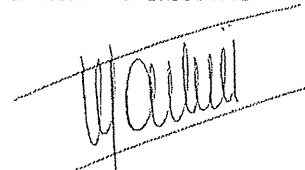
Les Commissaires aux Comptes

SACOR AUDIT



Stéphane DELVECCHIO

Deloitte & Associés



Anne-Marie MARTINI

DREAMNEX SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 464.870,31 €
Siège Social : 496, avenue Francis Perrin - 13790 ROUSSET
N° INSEE 424 100 170 – N° SIRET 424 100 170 00036
RCS AIX EN PROVENCE B 424 100 170

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2009

Rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et le fonctionnement du Conseil d'Administration au cours de l'exercice social 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

1 – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Formation du Conseil d'Administration

La Société est passée au statut de société anonyme dotée d'un conseil d'administration le 21 juillet 2006. Elle avait été initialement constituée sous cette forme avant d'adopter le 17 mars 2004 la forme de société par actions simplifiée.

1.2. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2008 le Conseil d'Administration était composé de quatre membres.

Trois d'entre eux ont été nommés le 21 juillet 2006 pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie au cours de l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Patrice MACAR, de nationalité belge, né le 15 octobre 1970 à Winchester (USA), demeurant 740, chemin des Bastides Fortes - 13510 EGUILLES ;
- Monsieur Pierre MACAR, de nationalité belge, né le 28 mai 1939 à Liège (Belgique), demeurant 16bis, rue de Noisy – 78870 BAILLY (France) ;
- Monsieur Philippe NICOLAS, de nationalité française, né le 3 novembre 1954 à Douala (Cameroun), demeurant 32, boulevard Jean-Jaurès – 92100 BOULOGNE.

Le quatrième membre a été nommé le 25 avril 2008 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie au cours de l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Joeri DE LEENER, de nationalité belge, né le 5 mai 1972 à HALLE (BELGIQUE), demeurant Leming 49, 3010 KESSEL-LO, BELGIQUE.

La liste des fonctions et mandats qu'ils exercent figure en **annexe I** au présent rapport.

A ce stade et compte tenu de sa taille, la Société ne compte pas au sein de son Conseil d'Administration d'administrateur pouvant être qualifié d'indépendant *et n'envisage pas d'en désigner.*

1.3. Mission et rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration examine et arrête les comptes annuels. Il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques de la Société.

1.4. Fréquence des réunions et décisions adoptées

L'article 15.3 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice écoulé le conseil d'administration s'est réuni cinq fois avec un taux de présence de 81 %. Les dates des réunions et leur ordre du jour figure en **annexe II** au présent rapport.

1.5. Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 15.3 des statuts, les administrateurs sont convoqués par tous moyens.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels et les comptes intermédiaires.

1.6. Information des administrateurs

Conformément à l'article 16.1. des statuts, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

1.7. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.

1.8. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux de réunion sont établis sous la responsabilité du président à l'issue de chaque réunion, le projet étant habituellement soumis à l'approbation des administrateurs lors de la réunion suivante.

1.9. Pouvoirs du Président Directeur Général

La Société est dirigée par un président qui assume la présidence du Conseil d'Administration et la direction générale.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs de la direction générale.

1.10. Comités spécialisés

La Société n'a pas de comité spécialisé et n'envisage pas d'en mettre en place à court terme. Si le périmètre de la Société venait à s'accroître de manière significative, la Société reconsidérerait sa position.

1.11. Règlement intérieur du conseil d'administration et Charte de l'administrateur

Un règlement intérieur existe et est disponible sur le site de la Société. Il a été adopté par le Conseil d'Administration en même temps que la Charte de l'administrateur.

1.12. Évaluation des travaux du conseil d'administration

La Société procède périodiquement à l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration. Cette évaluation résulte d'une démarche menée avec l'assistance des conseils externes de la Société.

1.13. Rémunération des membres du conseil d'administration

Les administrateurs n'ont pas bénéficié jusqu'à ce jour de jetons de présence, ni d'autre rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit.

Le président, en sa qualité de directeur général, a bénéficié de la rémunération suivante :

- une partie fixe mensuelle de 15.000 € brut ;
- une partie variable égale à 4% du résultat net avant impôt du groupe DREAMNEX, à savoir la société DREAMNEX et ses filiales.

1.14. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

La participation des actionnaires à l'assemblée générale est régie par les disposition du Titre V des statuts sociaux.

1.15. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments mentionnés à l'article L.225-100-3 du code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au § 1.t : du rapport du Conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-100 dudit code.

2 – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

2.1. Présentation et organisation de la Société

Les salariés de la Société sont répartis sur deux sites au 31 décembre 2008

- Le siège à Rousset dans lequel sont regroupés les services marketing, achat, développement, finance ainsi que la direction,
- Un établissement à Montreuil près de Paris où est regroupé le service affiliation. Le fait d'avoir un établissement dans la région parisienne permet également à la Société de recruter des développeurs de bon niveau.

Les services centraux étant regroupés à Rousset, toute l'information comptable et financière y est centralisée, ce qui permet le maintien d'un bon niveau de contrôle interne.

Toutes les dépenses sont validées à Rousset.

2.2. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- établissement systématique de situations comptables selon une périodicité semestrielle ;
- revue régulière de points définis dans des cadres détaillés au point 2.3.2;
- contrôle des procédures et des suivis informatiques par une personne dédiée.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Président,
- le Conseil d'Administration,
- les responsables de services.

Le contrôle interne repose sur la mise en place de procédures internes de contrôle et d'autorisation et de procédures externes de contrôle.

2.3. Procédures internes de contrôle et d'autorisation

2.3.1. Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la direction générale

Les données comptables et budgétaires sont examinées par le Président et le directeur financier.

Le système comptable utilisé par la Société est le système Expert Winner édité par CCMX-CEGID.

La comptabilité est internalisée et rattachée au directeur financier qui est assisté d'un expert-comptable extérieur qui intervient pour réviser les comptes sociaux sur une base au moins semestrielle. Les déclarations fiscales et sociales de la Société sont établies en interne.

2.3.2. Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société relatives aux fonctions opérationnelles spécifiques sont les suivantes :

Ventes : les encaissements liés au paiement sécurisé sont contrôlés par le service comptable et les services de la présidence en comparant systématiquement les données fournies par les prestataires et les données internes du système informatique.

Les factures reçues des affiliés sont systématiquement contrôlées par le service comptable. Elles sont comparées aux données internes du système informatique.

Investissements et achats : les contrôles sur les investissements et les autres achats sont effectués grâce à une procédure d'autorisation diligentée par la direction générale.

Trésorerie : le contrôle de la gestion de la trésorerie s'opère à travers l'état mensuel des rapprochements bancaires contrôlé mensuellement par le directeur financier et la sécurisation des moyens de paiement assuré par des prestataires externes.

Personnel : la paie des salariés est établie et contrôlée en interne par le responsable comptable.

2.3.3. Processus budgétaire.

Chaque année la direction générale établit avec le directeur financier un budget prévisionnel élaboré sur la base des choix stratégiques.

Ce processus donne lieu à une actualisation périodique des hypothèses retenues en fonction du réel à date et de l'évolution de l'activité.

Recensement et dispositif de gestion des risques

La Société met en place un contrôle interne lui permettant d'identifier et de gérer les risques liés à sa stratégie, à son activité, à son développement et à son processus de décision.

Risques relatifs à la stratégie de la Société

Afin de permettre à la Société de faire face à une très forte croissance et d'anticiper les risques qui en découlent, la Société a mis en place une procédure de suivi de la capacité de sa plate-forme technique et de l'état de ses réseaux, de manière à pouvoir anticiper les recrutements et les investissements de capacité qui pourraient s'avérer nécessaires.

Risques liés à l'activité sur Internet

Afin de limiter les risques de mise en responsabilité de la Société en tant qu'éditeur de site commercial sur Internet, notamment dans les cas de fraudes à la carte bancaire, DreamNex enregistre systématiquement toutes les données personnelles associées à chaque transaction, comprenant notamment l'adresse IP. Toute utilisation anonyme étant automatiquement bloquée.

Sécurité

La Société a mis en place des procédures pour garantir la sécurité et l'intégrité physique de sa plateforme technique.

Procédures de contrôle et de communication financière

L'information des actionnaires est effectuée, sous le contrôle de la direction générale, dans le cadre des assemblées générales qui sont périodiquement réunies, ainsi que conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

2.4. Périmètre du contrôle interne

Le cadre de référence de ces objectifs est la Société.

2.5. Référentiel utilisé

La méthodologie utilisée pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne tient compte de la spécificité de la Société et fait usage d'un référentiel inspiré du COSO.

2.6. Diligences mises en œuvre et évaluation de procédures

Ce rapport a été établi sur la base de la connaissance des règles de contrôle interne appliquées dans la Société, des discussions avec les entités impliquées dans ce contrôle et avec l'assistance du responsable financier.

3 – SUIVI DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MEDEF

Le Groupe DreamNex se réfère au gouvernement d'entreprise MEDEF.

Plus particulièrement :

- Les mandataires sociaux du Groupe n'ont pas de contrat de travail avec une des sociétés du groupe.

- Les mandataires sociaux du groupe n'ont pas de contrats / clauses prévoyant d'indemnités de départ.
- Aucun contrat de travail ne prévoit d'indemnités de départ à l'intérieur du groupe.
- Aucun régime de retraite supplémentaire n'est prévu pour aucun salarié dans le Groupe DreamNex.
- Le groupe DreamNex n'a aucun plan de stock-options ou d'actions gratuites en cours.

Les administrateurs du Groupe sont :

- Patrice Macar,
- Pierre Macar,
- Philippe Nicolas,
- Joeri de Leener.

Le montant de la rémunération versée à Patrice Macar, Président du conseil d'administration, s'est élevé à 789 K€ au titre de l'exercice 2008 (dont 180 K€ de rémunération fixe et 609 K€ de rémunération variable).

Le montant des honoraires versés à la société Take BVA (société dont Joeri de Leener est gérant) au titre des management fees liés à l'activité de Joeri de Leener s'est élevé à 220 K€ au titre de l'exercice 2008 (montant fixe – pas de rémunération variable).

Pierre Macar et Philippe Nicolas n'ont pas touché de rémunération du Groupe au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs ;

- Il n'existe pas d'engagement hors bilan au titre d'indemnité de départ pour les dirigeants.
- Il n'existe aucun plan de stock-options et/ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants au 31 décembre 2008.
- Les administrateurs n'ont pas touché de jetons de présence au titre de l'exercice 2008.

4 – PROCÉDURES DE CONTRÔLE EXTERNE

4.1. Expert comptable extérieur.

Un cabinet d'expertise comptable assiste la société pour la révision et l'établissement des comptes semestriels et annuels, alors que la tenue de la comptabilité est assurée en interne par le service comptable.

4.2. Commissaires aux comptes

Les comptes de la Société sont contrôlés par deux Commissaires aux Comptes, le cabinet DELOITTE & Associés à Marseille, et le cabinet SACOR AUDIT à Paris.

Les commissaires aux comptes ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité et la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société.

Le Président Directeur Général

ANNEXE I
au Rapport du Président sur le contrôle interne
et le fonctionnement du Conseil d'Administration

Liste des mandats exercés par les administrateurs

Mandats au sein de DREAMNEX

Nom	Fonction	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat
<i>Patrice Macar</i>	<i>Président Directeur Général</i>	21 juillet 2006	AGO statuant sur les comptes sociaux au cours de l'année 2012
<i>Pierre Macar</i>	<i>Administrateur</i>		
<i>Philippe Nicolas</i>	<i>Administrateur</i>		
<i>Joeri de Leener</i>	<i>Administrateur</i>	25 avril 2008	AGO statuant sur les comptes sociaux au cours de l'année 2014

Mandats hors DREAMNEX

Nom	Autres mandats
<i>Patrice Macar</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SCI ICD - Gérant de la Sarl AixInvest (sans activité) - Gérant de la SCI Basfort - Gérant de DREAMNEX Gmbh - Gérant de DNX Networks - Gérant d'Enjoy - Gérant de Besite - Co-Gérant de la SCI DURANNE
<i>Pierre Macar</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de CUSTOM SOLUTIONS - Gérant de la Sarl Nex Process (sans activité) - Co-Gérant de la SCI DURANNE
<i>Philippe Nicolas</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la Sarl Ile Saint Louis Décoration - Gérant de la Sarl Digital Canal (sans activité) - Gérant de la Sarl Digital Step (sans activité)
<i>Joeri de Leener</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de DNX Networks - Gérant d'Enjoy - Gérant de Besite - Gérant de Take BVA

ANNEXE II
au Rapport du Président sur le contrôle interne
et le fonctionnement du Conseil d'Administration

*

Ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration tenues en 2008 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JANVIER 2008

- Charte de l'Administrateur et Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- Frais afférents aux fusions-absorptions des sociétés THINK MULTIMEDIA et OPEN AXE ;
- Acquisition de 100 % du capital de la société BESITE, à concurrence de 33% par voie d'apport en nature et de 67% par voie de cessions de gré à gré ; examen du projet de protocole d'accord entre la Société et les actionnaires de la société BESITE (Madame Patsy VANLEEUEWE et Messieurs Frank VANLEEUEWE, Joeri DE LEENER, Bart RONSYN et Tom DE WISPELAERE) ; examen du projet de traité d'apport entre la Société et les mêmes ;
- Acquisition de 100 % du capital de la société ENJOY, à concurrence de 33% par voie d'apport en nature et de 67% par voie de cessions de gré à gré ; examen du projet de protocole d'accord entre la Société et les actionnaires de la société ENJOY (Madame Patsy VANLEEUEWE et Messieurs Frank VANLEEUEWE et Joeri DE LEENER) ; examen du projet de traité d'apport entre la Société et les mêmes ;
- Pouvoir au Président à l'effet de mener à bien la négociation et de signer les documents nécessaires à la réalisation des acquisitions envisagées ;
- Désignation d'un Commissaire aux Apports ;
- Rémunération du Président de la Société ;
- Questions diverses.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2008

- Autorisation de la cession par la Société du site KADODUJOUR à la société CUSTOM PROMO, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de Commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2008

- Arrêté des comptes 2007 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Rapport du président sur le contrôle interne ;
- Publication des comptes annuels au BALO ;
- Acquisition des sociétés BESITE et ENJOY ; augmentation de capital en nature ;
- Agrément des apporteurs en qualité de nouveaux actionnaires ;
- Nomination de Monsieur Joeri DE LEENER en qualité d'administrateur ;

- Autorisation d'un programme de rachat d'actions à hauteur de 10% du capital social, pour un maximum de vingt millions d'euros et d'une durée de dix-huit mois ; cessation par anticipation du programme autorisé le 28 février 2007;
- Convocation des actionnaires en assemblée générale extraordinaire à l'effet de (a) statuer sur l'augmentation en nature du capital social de DREAMNEX et de modifier les statuts en conséquence, de (b) modifier les statuts pour porter à six le nombre maximum d'administrateurs et de (c) autoriser toute réduction de capital en conséquence de toute annulation d'actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale ordinaire ; arrêté des termes du rapport du Conseil d'Administration et des projets de résolutions ;
- Convocation des actionnaires en assemblée générale ordinaire à l'effet de (a) approuver les comptes 2007, de (b) autoriser un programme de rachat d'actions à hauteur de 10% du capital social pour un maximum de vingt millions d'euros et de (c) nommer Monsieur Joeri DE LEENER en qualité d'administrateur; arrêté des termes du rapport du Conseil d'Administration et des projets de résolutions ;
- Questions diverses.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1ER AVRIL 2008

- Rapport définitif du Commissaire aux Apports, Monsieur Ludovic CREBIER nommé par ordonnance du président du Tribunal de Commerce du 31 janvier 2008,
- Reprise et finalisation du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008 ;
- Reprise et finalisation du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2008 ;
- Reprise et finalisation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2008 ;
- Convocation des actionnaires en assemblée générale ordinaire le 25 avril 2008 ;
- Questions diverses.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 SEPTEMBRE 2008

- Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2008, présentés sous forme consolidée, et du rapport semestriel d'activité, conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ;
- Arrêté des comptes sociaux semestriels au 30 juin 2008 en vue de la distribution d'un acompte sur dividendes ;
- Distribution d'un acompte sur dividendes de 3.429.835,75 € ;
- Rémunération du Président ;
- Externalisation de la logistique ;
- Questions diverses.